

Qualité

CHRISTOPH BOSSHARD, MARCEL MARTI



De la signature à la stratégie

L'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM) a publié une charte en faveur de la qualité en 2016. Elle est née de la collaboration avec les différentes organisations représentées à la Chambre médicale. Avec cette charte, le corps médical confirme sa volonté de renforcer la collaboration et la coordination dans le domaine de la qualité en Suisse. L'objectif est d'assurer durablement la qualité, le développement et la transparence des prestations médicales.

L'ASMAC compte parmi les premiers signataires de la charte. Par sa signature, elle s'est engagée à développer une stratégie qualité et à évaluer régulièrement les mesures correspondantes.

Trois champs d'action

A l'automne dernier, la nouvelle stratégie qualité a été adoptée par le Comité directeur. Du point de vue de l'ASMAC, le respect des conditions-cadres légales, notamment de la durée de travail, la réduction des tâches administratives – en augmentation constante – et l'organisation de la formation postgraduée sont essentiels pour un système de santé de qualité. Tous ces points ont aussi un impact considérable sur la sécurité des patients.

Dans sa stratégie, l'ASMAC indique les objectifs qu'elle poursuit dans les champs d'action mentionnés et la manière dont elle mesure l'atteinte de ces objectifs. Quatorze mesures ont été définies. Parmi elles figure par exemple l'élaboration de documents de base et d'opinion ainsi que de prises de position politiques sur des sujets de santé. En effet, différentes propositions où la qualité joue un rôle déterminant sont en discussion au Parlement.

Il s'agit d'abord le projet du Conseil fédéral concernant le « ren-

forcement de la qualité et de l'économicité ». Son intention : assurer et améliorer la qualité des prestations fournies, augmenter durablement la sécurité des patients et atténuer l'augmentation des coûts dans l'assurance obligatoire des soins. Le message adressé aux Chambres fédérales date de décembre 2015. Depuis lors, la controverse dure. Notamment, le financement est contesté – un supplément sur les primes de caisse-maladie était prévu – et la question de savoir si le Conseil fédéral a besoin d'un organe consultatif supplémentaire, et si oui, sous quelle forme. L'ASMAC estime qu'il y a déjà suffisamment d'outils et réseaux parmi les acteurs pertinents pour garantir la qualité et, là où cela est nécessaire, l'améliorer. Pour ce faire, il n'y a pas besoin de nouvelles institutions et prescriptions. Il est bien plus important de mettre en œuvre et de promouvoir la qualité au quotidien.

Oui à davantage de qualité, non à davantage de bureaucratie.

La tâche de la politique est de soutenir le travail des acteurs avec de bonnes conditions-cadres. Les fournisseurs de prestations doivent eux-mêmes assurer la documentation toujours plus détaillée de la qualité et les processus nécessaires au développement et à l'exploitation de ces processus. Toute nouvelle revendication politique doit donc s'accompagner de la volonté de mettre des ressources supplémentaires à disposition.

Le Conseil des Etats avait refusé d'entrer en matière sur les propositions du Conseil fédéral. La Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national a donc tenté en 2017 de développer un modèle alternatif susceptible d'être soutenu par une majorité. L'issue demeure incertaine.

La voix des membres

D'autres mesures importantes dans la stratégie qualité de l'ASMAC sont par exemple les études/sondages auprès des membres, le conseil en matière de planification des services pour les hôpitaux, la mise en place de groupes de travail et le dialogue avec les parties prenantes. L'association est actuellement représentée au comité et au plénum de l'ISFM, dans la plate-forme « Avenir de la formation médicale » de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et – depuis 2017 – dans le Forum Qualité de l'ASQM.